

DECLARATION CGT SUR LA STRATEGIE REGIONALE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE, PLAN DE TRES HAUT DEBIT

(Yolande Guinle)

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Environnemental
Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous devons donner aujourd'hui un avis sur la stratégie régionale d'aménagement numérique, plan de très haut débit.

La CGT tient juste à rappeler que si le service public des télécommunications avait été sauvegardé, la desserte de tout citoyen au niveau du territoire ne se poserait pas. Malheureusement, les différentes politiques menées ont amené à la casse du service public, conduisant à l'accès au haut débit voire au très haut débit, non pas à une stratégie nationale mais à une stratégie régionale accentuant ainsi la fracture territoriale.

La CGT revendique le droit de tout citoyen à l'accès au haut débit voire au très haut débit, mais regrette le faible engagement de l'Etat.

Alors que toute la population de Midi Pyrénées n'a pas encore accès au haut débit (notamment les zones rurales et certains quartiers urbains), il faudrait maintenant faire face à nouveau à des investissements très lourds dans un contexte économique difficile pour accéder au très haut débit.

Pourquoi cette précipitation lorsque l'on sait qu'il ne sera jamais utilisé, sauf exception peut-être, à 100 % et est-il vraiment nécessaire d'avoir du très haut débit partout ?

Pourquoi l'évaluation du coût d'investissement s'est-elle faite sans la prise en compte des infrastructures existantes et sur quels critères s'appuie-t-elle ?

Pourquoi la région doit-elle aider à financer les zones non desservies alors que l'Etat octroie 50 % d'un budget déjà faible aux opérateurs privés pour ce faire ?

Le très haut débit sera-t-il vraiment un levier de développement économique territorial si l'accès aux réseaux de transports, aux services et aux services publics de proximité est inexistant, conséquence directe de la RGPP et de la réforme des collectivités territoriales ?

Vous l'aurez compris la CGT reste attachée à un véritable Service Public des télécommunications et non pas à un service au public dont le bénéfice final n'ira pas à l'utilisateur mais bel et bien à quelques opérateurs privés ayant bénéficié de subventions publiques sans aucune garantie de contrepartie quant à l'entretien des infrastructures ou à la tarification de ces nouveaux services. Le délai imparti extrêmement réduit donné au CESER pour établir cet avis n'a pas permis, même s'il souligne certaines de nos interrogations, d'y répondre, et n'a pas assez porté les questions environnementales, les questions d'emploi, les questions de fractures sociales et territoriales ; C'est pourquoi la CGT s'abstiendra. Je vous remercie de votre attention.

Yolande GUINLE